

Économisez et réduisez l'empreinte de carbone de votre ancienne copropriété

Êtes-vous locataire ou propriétaire d'une copropriété d'un ancien immeuble?

Selon Environnement et Changement climatique Canada, les bâtiments commerciaux et résidentiels sont responsables [de 7 à 12 % des émissions de gaz à effet de serre](#). Si vous êtes le propriétaire ou le locataire d'un logement dans un ancien immeuble en copropriété, vous avez sans doute l'impression de ne pas pouvoir faire grand-chose pour contrôler vos factures mensuelles d'électricité et d'eau. Toutefois, il existe des moyens de mettre à jour votre immeuble pour vous permettre d'économiser et de réduire l'impact environnemental de votre copropriété.

Pavés perméables : En favorisant l'évacuation des eaux de pluie, vous réduirez les inondations ce qui vous mettra à l'abri des coûts élevés de réparation et de la moisissure. Vous ferez aussi du bien à dame Nature en laissant l'eau s'infiltrer dans le sol pour recharger les nappes phréatiques.

Appareils à faible débit : En remplaçant vos pommes de douches et vos robinets par des appareils à faible débit, vous réussirez à réduire votre consommation d'eau. Optez pour une toilette à faible débit de six litres d'eau pour diminuer votre [utilisation d'eau de 50 %](#) (en anglais seulement). Une faible consommation d'eau protège l'environnement et contribue à baisser vos factures mensuelles.

Chauffe-eau : Ramenez la température de vos chauffe-eau entre 46-48°C (115-120°F). Vous ne sentirez aucune différence, mais vous réduirez votre facture d'électricité.

Compteurs individuels : Le chauffage en hiver et la climatisation en été représentent environ [49 % de la facture d'électricité de votre copropriété](#) (en anglais seulement). Vous pouvez aussi installer des compteurs intelligents pour contrôler votre thermostat : le chauffage et la climatisation baissent quand vous dormez ou êtes à l'extérieur.

Terrasses-jardins : Demandez au conseil d'administration de votre copropriété si vous pouvez installer une jardinière ou une planche de jardin surélevée sur le toit de votre immeuble. Non seulement elle améliore l'isolation, mais elle offre aussi un endroit accueillant pour les résidents et les animaux. Les terrasses-jardins peuvent également être utilisées pour faire pousser des légumes, des fruits et des herbes biologiques locaux.

Appareils homologués Energy Star : Lorsque vous remplacez vos anciens électroménagers par des appareils homologués Energy Star, vous optez pour des électroménagers beaucoup plus écoénergétiques qui réduisent votre facture d'électricité et vos émissions de gaz à effet de serre. De nombreux rabais Energy Star sont offerts. [Cliquez ici](#) pour savoir si votre copropriété peut en bénéficier.

Pensez à vous procurer un dispositif d'affichage de la consommation d'électricité résidentielle par l'intermédiaire de programmes comme [Peaksaver Plus](#) (en anglais seulement). Des [études](#) démontrent que les résidents d'une copropriété qui surveillent leur utilisation d'électricité réussissent à réduire leur

consommation.

Ampoules : Le remplacement d'anciennes ampoules par des [options d'éclairage écologiques](#) vous aidera à réaliser d'importantes économies. L'installation d'éclairage à DEL vous permettra d'économiser [jusqu'à 50 %](#) sur votre facture d'électricité (en anglais seulement). Si vous pensez que le remplacement de toutes les ampoules de votre copropriété entraînera une dépense importante, dites-vous que vous pouvez épargner [75 \\$ par année](#) en ne changeant que les cinq ampoules que vous utilisez le plus.

Heures de pointe : Réduisez votre facture d'électricité en reportant l'utilisation des électroménagers comme la laveuse et le lave-vaisselle [en dehors des heures de pointe](#).

Source URL (modified on 03/16/2017 - 15:54):

<http://ecovie.banquescotia.com/%C3%A9conomisez-et-r%C3%A9duisez-l%E2%80%99empreinte-de-carbon-e-de-votre-ancienne-copropri%C3%A9t%C3%A9/1526>